



JOURNAL EXPRESS - 1

TRAVAUX 2023

Projet de remplacement des conduites, de reconstruction des chaussées de diverses rues et assainissement des eaux usées.



Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration et participation afin que ce projet se réalise dans les temps !

Bonne période de travaux à vous tous !



Le gouvernement du Québec accorde plus de 19,3 M\$ à Sainte-Sophie-de-Lévrard

Sainte-Sophie-de-Lévrard, le 26 juin 2023. – La ministre des Affaires municipales, Mme Andrée Laforest, accompagnée du député de Nicolet-Bécancour, M. Donald Martel, est fière d’annoncer qu’une somme de 15 951 402 \$ a été accordée à la Municipalité de la paroisse de Sainte-Sophie-de-Lévrard pour des travaux d’infrastructures d’eau. À cette aide s’ajoute un montant de 3 350 000 \$ provenant du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), pour des travaux de voirie.

Le projet, soutenu par le biais du Programme d’infrastructures municipales d’eau (PRIMEAU) du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH), vise l’assainissement des eaux usées du secteur urbain par l’implantation d’une station d’épuration des eaux usées de type membranaire. Cette dernière sera accompagnée d’un poste de pompage équipé de deux pompes submersibles.

Les travaux comprennent également le remplacement d’environ 10 500 mètres de conduites d’égout et de distribution d’eau potable du secteur, précisément sous le rang Saint-Antoine, sous la route Paquin, sous les rues Brunelle, Tessier et Saint-Pierre, ainsi que sous la servitude d’égout et le chemin d’accès vers la station d’épuration.

Le projet soutenu par le MTMD vise à effectuer une réfection du rang Saint-Antoine et de la rue Saint-Pierre pour la portion de la route 218.

Citations :

« Par le biais du PRIMEAU 2023, notre gouvernement offre un soutien nécessaire aux organismes municipaux dans leurs travaux d’infrastructures d’eau. En effet, en reconnaissant les besoins et les efforts des petites, moyennes et grandes municipalités en matière de planification des actifs et d’aménagement du territoire, le programme offre des taux d’aide plus avantageux. Je me réjouis pour Sainte-Sophie-de-Lévrard, à qui nous accordons près de 16 millions de dollars pour améliorer sa gestion des eaux usées et de l’eau potable, au bénéfice d’une population en santé et d’un milieu de vie sécuritaire. »

Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales

« Ces investissements prouvent l’importance que nous accordons au maintien des infrastructures dans nos régions. Ils incarnent notre engagement d’offrir aux Québécoises et Québécois une meilleure mobilité et une sécurité accrue sur nos réseaux. »

Geneviève Guilbault, vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable



« Je suis fier que le gouvernement du Québec investisse ici, à Sainte-Sophie-de-Lévrard, pour mettre à niveau les installations de traitement des eaux usées et remplacer des conduites d'eau potable. Ce projet majeur, qui contribue en plus à réduire les quantités d'eaux usées rejetées dans l'environnement, rend la municipalité davantage en cohérence avec des pratiques durables. »

Donald Martel, député de Nicolet-Bécancour

« Grâce à la précieuse collaboration du MAMH dans le cadre du PRIMEAU, ainsi que du MTMD, notre petite communauté de 747 habitantes et habitants pourra grandir en réalisant le projet majeur d'assainissement de ses eaux usées et de remplacement de conduites. Sans ce soutien financier d'envergure, notre municipalité n'aurait pas pu supporter les coûts s'y rapportant et aurait été freinée dans son essor économique et communautaire, ce projet s'avérant nécessaire pour développer et augmenter la vitalité de notre milieu. »

Jean-Guy Beaudet, maire de Sainte-Sophie-de-Lévrard

Faits saillants :

- L'aide financière du MAMH provient du [Programme d'infrastructures municipales d'eau \(PRIMEAU\) 2023](#), qui est issu du [Plan québécois des infrastructures \(PQI\) 2023-2033](#). Celui-ci prévoit des investissements de plus de 7,1 milliards de dollars dans le secteur des infrastructures municipales, sous la responsabilité du MAMH.
- Le [PRIMEAU 2023](#) a été lancé 17 avril dernier par le gouvernement du Québec. Doté d'une enveloppe de 2,4 milliards de dollars, le PRIMEAU 2023 favorise la poursuite des efforts gouvernementaux en matière d'aménagement durable du territoire, d'utilisation responsable de l'eau potable et de gestion des actifs en eau, en accordant des majorations du taux d'aide aux municipalités engagées. Planifié sur 10 ans, le programme permet de mieux prévoir les investissements requis à long terme pour le maintien des actifs municipaux d'eau.



Les membres du conseil municipal, tiennent à remercier nos invités d'honneur, tous les citoyens de notre communauté, tous les représentants des entreprises liées directement au projet ainsi que les médias de s'être déplacés, afin de savourer cet instant, lors de la conférence de presse, qui restera gravé dans nos mémoires !

PLAN DE LOCALISATION DES TRAVAUX ET CALENDRIER


Les travaux seront réalisés sur deux ans, dont 2023-2024. Voici le tableau qui identifie les travaux par secteur qui devraient être réalisés pour chacune des années.

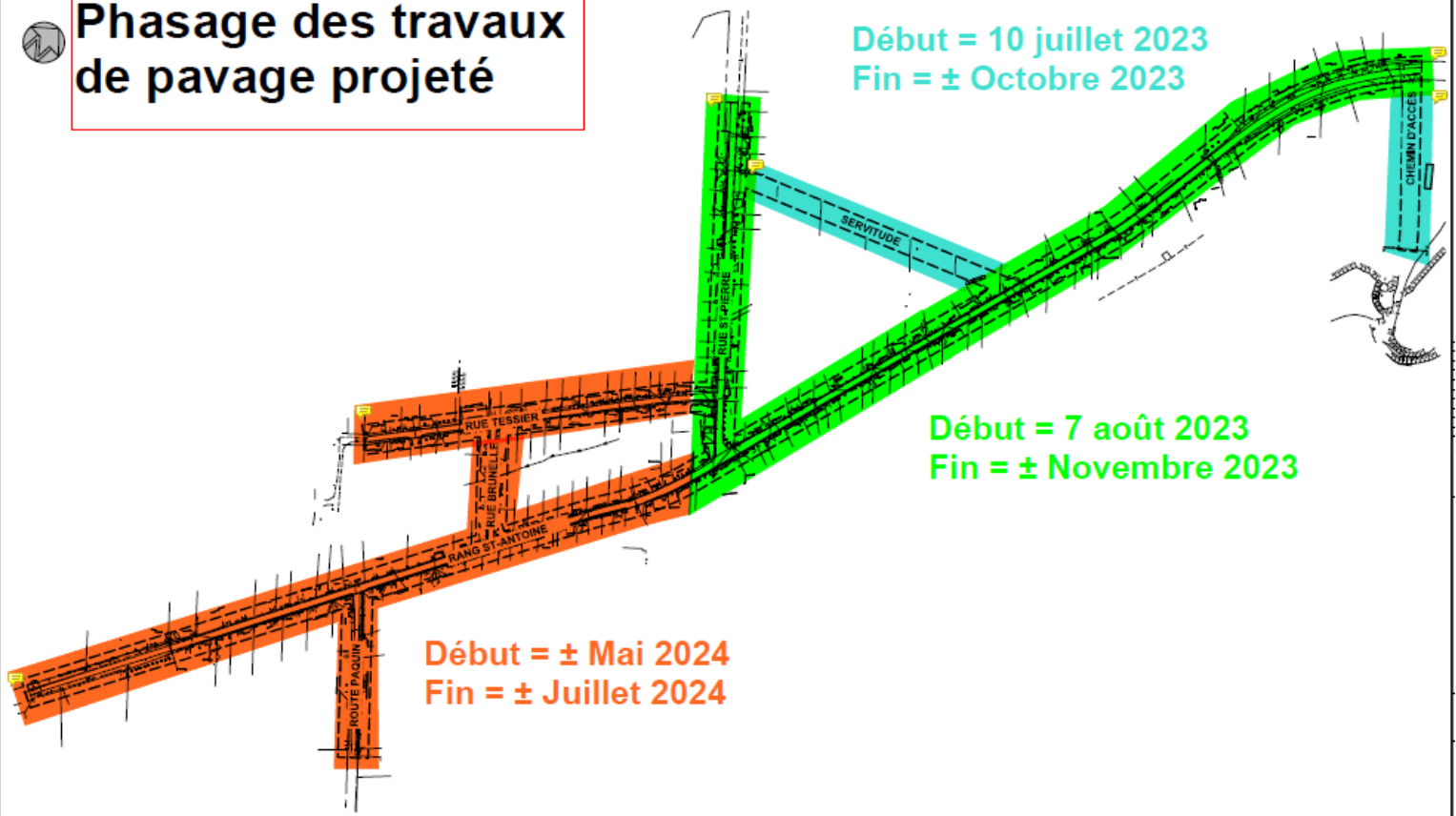
Du 10 juillet au 28 juillet 2023, continuité de la réception de la marchandise, de l'inventaire granulaire, de la machinerie, du sciage et enlèvement de l'asphalte, des trottoirs et des bordures, en fait toute la préparation du chantier afin de débiter les travaux dans la route au retour des vacances.

Dès le 7 août prochain, la route 218, dont la rue St-Pierre, et le rang St-Antoine Est seront fermées à la circulation, les gens devront utiliser les routes proposées en détour. (Voir la page suivante, début des travaux dans les routes).

La mise en route de la station de traitement des eaux usées est prévue en 2024.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE-DE-LÉVRARD REPLACEMENT DES CONDUITES ET RECONSTRUCTION DE CHAUSSÉE DE DIVERSES RUES

 **Phasage des travaux
de pavage projeté**



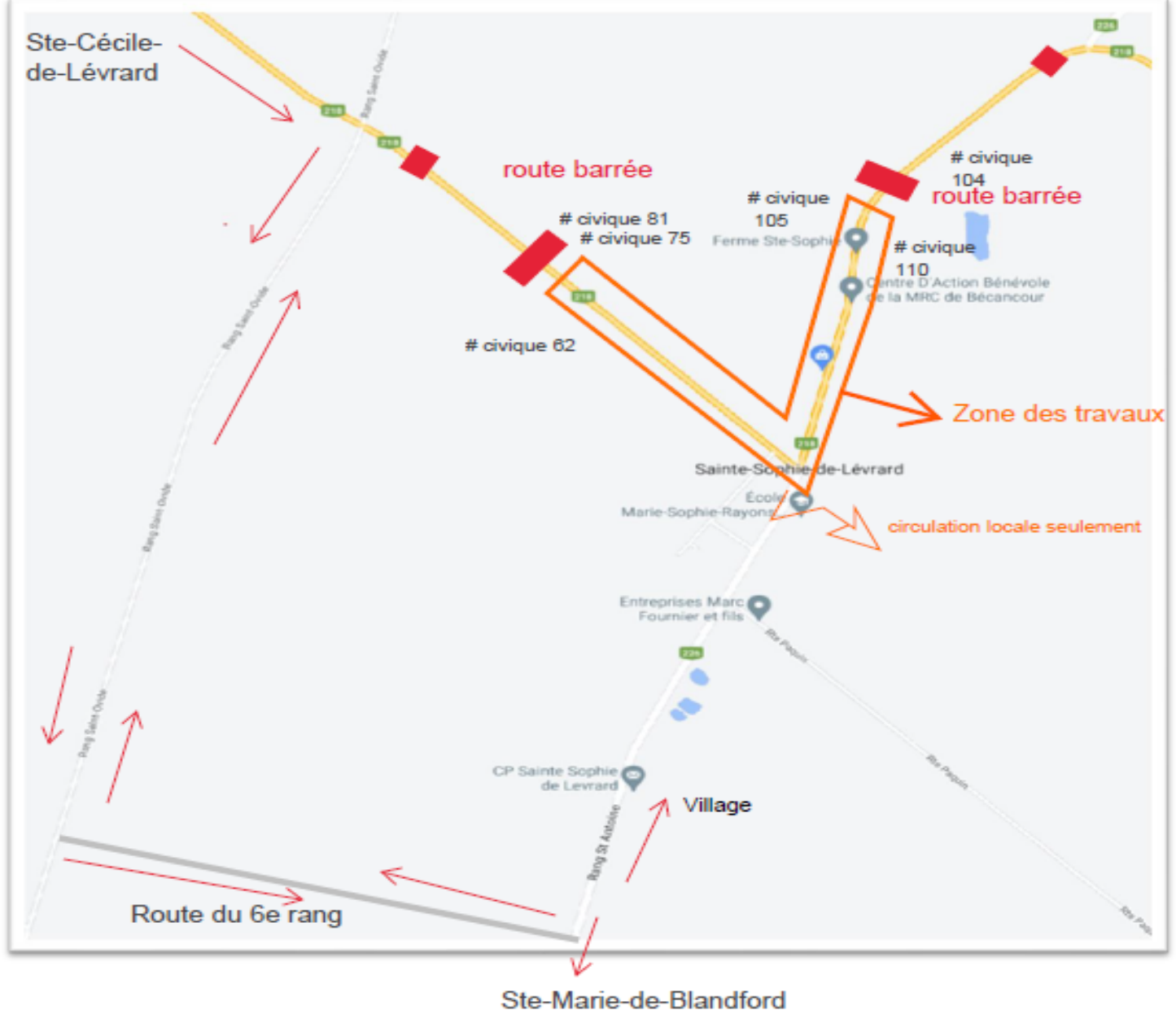
LOCALISATION DES TRAVAUX

PLAN DES ROUTES DE DÉTOURS

À partir du lundi 17 juillet prochain, dès le matin, un avis de détour sera émit par le ministère des Transports informant les usagers de la route qu'ils devront prendre les routes de détours prévues tel qu'indiqué aux deux plans suivant cette page, mais pour les citoyens, la circulation locale devrait être acceptée.

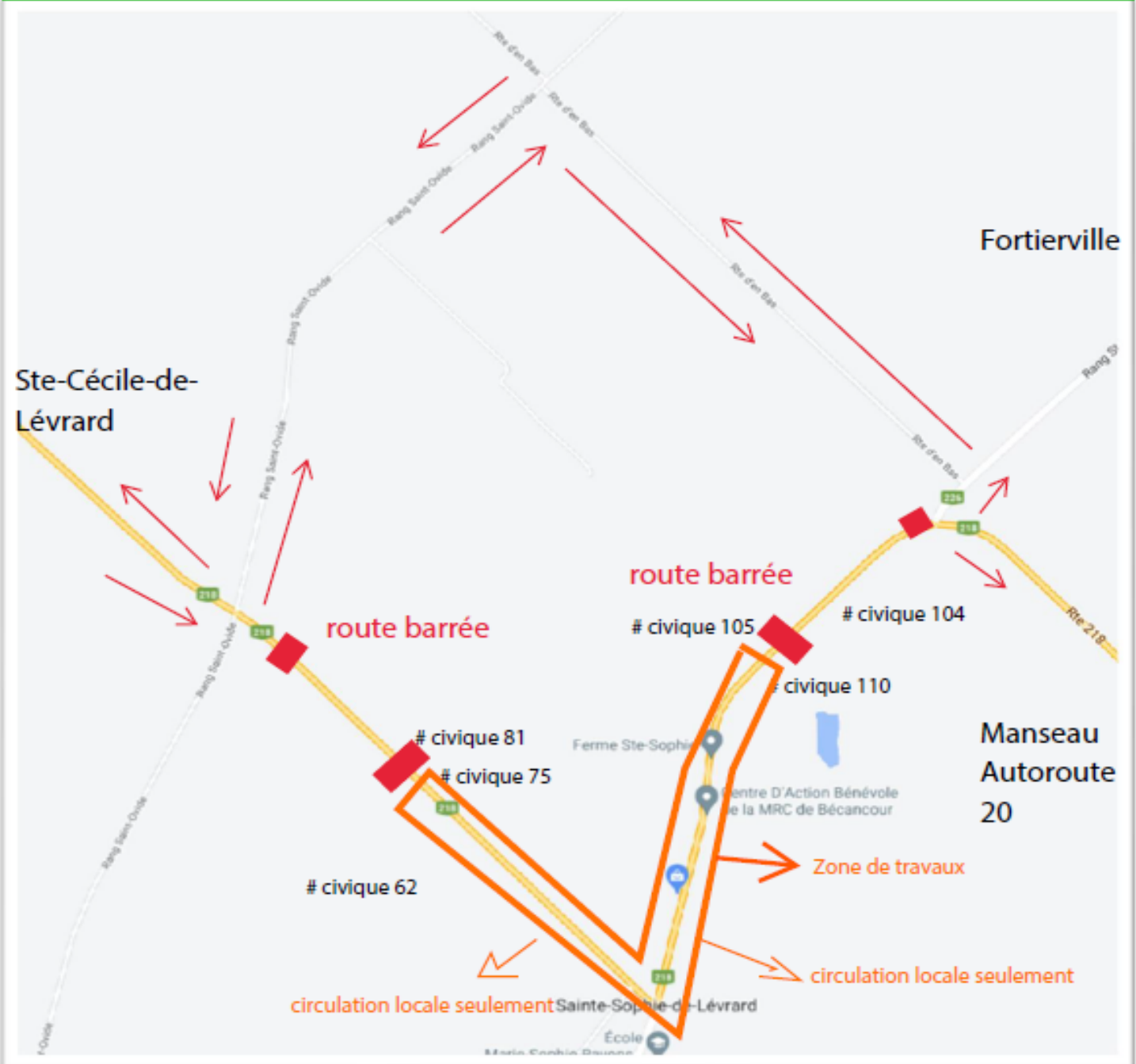
À partir du 7 août prochain, dès le matin, la rue St-Pierre (route 218) ainsi que le rang St-Antoine (route 218) côté Est seront **complètement barrés** en provenance de Ste-Cécile-de-Lévrard et en provenance de Manseau et/ou Fortierville.

En provenance Ste-Cécile-de-Lévrard (route 218) pour vous rendre à Ste-Marie-de-Blandford ou au centre du village, vous devrez prendre le rang St-Ovide Ouest, prendre la route du 6e rang pour rejoindre le rang St-Antoine Ouest (route 226).



PLAN DES ROUTES ET DES DÉTOURS

- En provenance de Ste-Cécile-de-Lévrard (route 218) pour vous rendre vers Manseau et/ou Fortierville ou l'autoroute 20, vous devrez prendre le rang St-Ovide Est et prendre la route d'En bas pour rejoindre la 226 Rang St-Antoine Est;
- En provenance de Manseau et/ou Fortierville pour vous rendre vers Ste-Cécile-de-Lévrard, vous devrez prendre la route d'En bas et prendre le rang St-Ovide direction ouest pour rejoindre la route 218.



À SAVOIR ?

Pour la population en générale:

Si cela n'est pas déjà fait, vous devez vous inscrire au système d'alerte à la population. Simplement vous inscrire par le biais du site internet de la municipalité, et si vous avez besoin pour le faire, nous contacter au bureau municipal au 819 288-5804 et demander Noémie.

Nous allons souvent faire les annonces d'Avis par le biais du ce système d'alerte à la population, mais également sur la page Facebook et sur le site internet de la municipalité;

Vous devez savoir que l'inscription au logiciel est gratuite, et que les avis seront envoyés qu'aux secteurs concernés.

Sur le site internet de la municipalité à www.munstesophie.org, nous avons ajouté un lien « **info travaux** » simple à consulter



INFO TRAVAUX | PROJET DES 3 SERVICES

VOIR LA PAGE D'INFORMATION

(Suivi des travaux en cours, coordonnées pour les demandes d'informations, mis à jour régulièrement)

À noter, qu'il est visible et accessible sur la plupart des appareils Apple et Android, mais si cela ne fonctionne pas, rassurez-vous, si vous êtes amis de la municipalité sur la page Facebook et si vous êtes inscrits au système d'alerte, les messages importants s'y retrouveront. Sachez que nous y travaillons afin de régler au mieux la situation.

- Il va y avoir une augmentation importante de transports réguliers et lourds qui vont circuler dans toute la municipalité durant la période de chantier.
- Dans les pages suivantes, vous retrouverez toutes les informations importantes, même quoi faire ou ne pas faire pendant la durée des travaux.
- En général, les travailleurs au chantier y seront du lundi au jeudi inclusivement, et ce, de 7h00 à 18h30.
- Durant la première semaine de construction (23 au 29 juillet), l'équipe de travail seront présent sur le chantier, mais à la deuxième semaine de construction, (30 juillet au 5 août) ils devraient être en vacances.

À SAVOIR ?

Pour les résidents qui habitent sur le rang St- Antoine Est (route 218) et sur la rue St-Pierre :

- Vous devrez identifier votre adresse sur vos bacs à ordures et de récupération afin de faciliter le déplacement de ceux-ci par l'équipe du chantier, et s'assurer qu'ils reviennent à votre terrain, puis vérifier régulièrement s'ils sont toujours bien identifiés, car il n'y aura pas d'arrêt de service des vidanges;
- Vous devez vous assurer que la sortie d'eau de jardin de votre maison est fonctionnelle afin qu'on puisse vous connecter au réseau temporaire, vous trouverez plus de détails à la page 10;
- Si vous constatez que l'identification de votre boîte de service (valve), les conduites et les bornes d'arpentage ne sont pas bien indiquées, svp nous en informer rapidement et vous référer à la dernière page de ce journal pour contacter la bonne personne;
- Vous devrez toujours stationner vos véhicules le plus loin du bord de la route;
- Vous devrez planifier avec vos voisins environnants la possibilité d'emprunter un espace de stationnement pour vos véhicules afin de ne pas être enclavés dans votre cour pendant ces jours de travaux devant votre domicile;
- **En moyenne**, les travaux devant chaque habitation devraient durer environ 3 à 4 jours;
- Il se pourrait qu'il y ait des avis d'ébullition, ou coupures de service d'eau, assurez-vous de toujours avoir des réserves d'eau potable suffisantes pour consommation et pour vos entretiens de suivre les recommandations proposées pour votre santé. À la page 11 de ce journal, vous y retrouverez tous les détails;
- Prévoyez autant que possible de ne pas recevoir de grosse livraison durant la période de quelques jours de chantier devant votre maison;
- Pour ceux et celles qui n'ont pas fait leurs travaux de remplacement de vos conduites d'eau potable, de sanitaire, et de pluvial, vous devrez attendre que le chantier soit terminé pour réaliser vos travaux soit à la fin de l'automne ou au printemps 2024;
- Pour répondre à vos demandes, selon chacune d'elles se référer à la feuille des coordonnées qui est à la dernière page de ce journal et qui sera à garder tout le long des travaux afin d'obtenir vos réponses par les bonnes personnes attitrées à la dernière page de ce journal;

À NE PAS FAIRE !

Pour les résidents qui habitent sur le rang St- Antoine (route 218) et sur la rue St-Pierre (route 218) :

- **Attention :** lorsque vous ferez la tonte de votre gazon, assurez-vous de ne pas passer avec votre tondeuse ou votre débroussailleuse près du tuyau temporaire d'eau ou même de passer par-dessus avec votre tondeuse ou de déplacer les tuyaux, car cela pourrait occasionner un bris important, car tous les citoyens raccordés au service temporaire n'auront plus d'eau et automatiquement cela amène l'obligation d'un avis d'ébullition;
- Ne pas retirer les bâtons et piquets d'identification d'arpentage ou de tuyaux;
- Il va y avoir de la poussière plus qu'à l'habitude, donc il est préférable de ne pas faire régulièrement :
 - ⇒ le ménage extérieur des vitres et autres, ouvrir toutes vos fenêtres, et suspendre de votre linge sur la corde à linge;
 - ⇒ Laver vos maisons, véhicules et entrées de cours régulièrement avec l'eau potable;

Car nous devons nous assurer de garder le niveau élevé d'eau potable dans le réservoir au cas d'un bris majeur, plutôt utiliser des drums ou bacs de récupération d'eau;

- Ne pas réaliser sur vos terrains de nouveaux aménagements près de l'emprise municipale, d'ensemencement de gazon, d'installation de pavé uni ou d'asphalte dans votre entrée de cour ou des projets majeurs de construction;
- Ne pas appeler ou écrire à différents endroits pour penser avoir un suivi de vos demandes qui sont reliées aux travaux, plutôt utiliser les coordonnées à la dernière page de ce journal selon votre besoin.

À SAVOIR ?

Pour les résidents qui habitent sur le rang St- Antoine (route 226 ouest) et sur la rue Brune Ile, Tessier et Paquin:

- Il est actuellement prévu que les travaux dans votre secteur vont se réaliser en 2024, et pour ceux qui habitent tout près de l'intersection donnant sur la route 218 rue St-Pierre afin que l'an prochain, nous puissions poursuivre les travaux sans abîmer cette artère de route qui sera toute neuve;
- Pour ceux et celles qui n'ont pas réalisé leurs travaux de remplacement de vos conduites d'eau potable, de sanitaire et de pluvial, vous pouvez réaliser vos travaux cette année et non l'an prochain durant la période de chantier.

QUI AURA LE RÉSEAU TEMPORAIRE POUR LES TRAVAUX 2023:

- les résidents habitant dans le secteur complet de la rue St-Pierre (route 218)
- les résidents habitant sur le rang St-Antoine Est (route 218), ceux qui ont leurs adresses civiques qui se situent du n° 105 au n°168 inclusivement.

À FAIRE AVANT LE 6 AOÛT PROCHAIN:

- Le résident doit s'assurer que la sortie extérieure de sa résidence (sortie d'eau pour hausse à jardin) est fonctionnelle et en bon état.
- La sortie doit pouvoir ouvrir et fermer de façon étanche.

Mise en marche du réseau temporaire et connexion des résidents sur celui-ci (± 7 août 2023) :

- La valve de service située à l'intérieur de la résidence devra être fermée.
- Idéalement, il faudrait quelqu'un au domicile afin de s'assurer que tout se passe bien lors de la mise en route.
- Un représentant de Action Progex branchera la résidence au réseau temporaire via la sortie extérieure de la résidence.

Remise en fonction du système d'aqueduc municipal (± octobre 2023) :

- Un représentant de Action Progex ouvrira le service municipal situé à l'emprise de la municipalité et de la résidence à desservir.
- La valve de service située à l'intérieur de la résidence qui avait initialement été fermée lors de la mise en fonction du réseau temporaire sera ouverte.
- Le résident devra s'assurer que la sortie extérieure de sa résidence sur laquelle était branchée la conduite d'alimentation temporaire est bien fermée.
- Idéalement, il faudrait quelqu'un au domicile afin de s'assurer que tout se passe bien lors de la mise en route. Un avis sera transmis en temps et lieu.

Comme mentionné lors de la rencontre citoyenne du 6 juillet 2023, nous brancherons les résidences le **lundi 7 août 2023**.

Donc, s'il y a des problèmes, nous serons sur place toute la semaine pour accompagner les résidents. Nous tenons à spécifier aux résidents que l'eau du réseau temporaire est échantillonnée et analysée toutes les semaines afin de s'assurer que l'eau est potable.

Si ce n'est pas le cas, vous serez avisés et un avis d'ébullition vous sera envoyé par le système d'alerte ainsi que publication sur la page Facebook et site internet municipal.

Voici les personnes-ressources au chantier lors de ces travaux particuliers:

Alain St-Onge, surintendant, au 581-992-1366

Stéphane Trudel, contremaître, au 581-887-2195

Alexandre Dionne, contremaître, au 418-894-5592

APRÈS LA RÉPARATION D'UN BRIS D'AQUEDUC

Dès que l'eau sera revenue, vous devez laisser couler l'eau de votre robinet du bain pendant au moins 10 minutes, et ce, jusqu'à ce que l'eau soit claire (l'eau n'est pas potable).

N'utilisez pas l'eau du robinet sans l'avoir fait bouillir à gros bouillons, pendant au moins une minute, ou utilisez de l'eau embouteillée.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE ?

Vous devez utiliser de l'eau du robinet qui a préalablement bouilli à gros bouillons pendant une minute, ou de l'eau embouteillée, pour tous les usages suivants, et ce, jusqu'à la diffusion d'un avis contraire :

- Pour boire et préparer des breuvages;
- Préparer les biberons et les aliments pour bébés;
- Laver et préparer des aliments mangés crus (fruits, légumes, etc.);
- Apprêter des aliments qui ne requièrent pas de cuisson prolongée (soupes en conserve, desserts, etc.);
- Fabriquer des glaçons;
- Se brosser les dents et se rincer la bouche;
- Abreuver les animaux de compagnie.

Vous pouvez utiliser directement l'eau du robinet pour :

- Préparer des aliments et des mets dont la cuisson exige une ébullition prolongée;
- Laver la vaisselle à l'eau chaude avec du détergent, en vous assurant de bien l'assécher;
- Faire fonctionner le lave-vaisselle, si celui-ci est réglé au cycle le plus chaud;
- Laver des vêtements et prendre une douche ou un bain. En ce qui concerne les jeunes enfants, assurez-vous qu'ils n'avalent pas d'eau durant le bain ou lavez-les avec une débarbouillette.

Si vous possédez un dispositif de traitement de l'eau à votre résidence, vous devez appliquer les mesures indiquées ci-dessus, à moins qu'il ne s'agisse d'un purificateur domestique conçu pour désinfecter l'eau. Les dispositifs tels les adoucisseurs sont **généralement inefficaces pour éliminer les microorganismes.**

En général, cela peut prendre jusqu'à environ 10 jours avant de recevoir un avis de retour à la conformité. La municipalité a l'obligation de faire un minimum de 2 analyses dans une période de temps différé, et attendre les résultats d'un laboratoire spécialisé. Tant que les résultats ne sont pas conformes aux exigences du ministère, nous devons continuer le processus.

Un avis annonçant le retour à la conformité sera alors publié « **Levée d'avis d'ébullition** ».

À GARDER PRÉCIEUSEMENT DURANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX

Voici les personnes-ressources au chantier lors de ces travaux :

⇒ Tout ce qui concerne la qualité de vie et des services municipaux, entre autres:

- Arrêt du service d'eau potable
- Constatation d'un bris du réseau d'eau temporaire
- Concernant la disposition de vos bacs à déchets
- Concernant l'accès à votre entrée privée
- À propos des bornes d'arpentage, boîte de service (valves) et conduites sur votre terrain

Contactez monsieur **Alain St-Onge**, surintendant, de Action Progex
au **581-992-1366**

Laissez-lui un message en précisant votre nom, numéro de téléphone, et votre adresse, il va vous recontacter les meilleurs délais possibles.

⇒ Tout ce qui concerne une demande en lien avec le côté technique des travaux:

- Votre aménagement et vos biens se situant dans l'emprise municipale
- Informations concernant le plan de construction face à votre terrain personnel
- Demande reliée à une modification des plans prévus par la municipalité

Le surveillant de chantier est le représentant municipal en permanence sur le terrain durant le chantier.

Contactez monsieur **Frédéric Pellerin**, surveillant de Stantec
au **(819) 698-7208** ou par courriel : Frederic.pellerin@stantec.com

Laissez-lui un message en précisant votre nom, numéro de téléphone, et votre adresse, il va vous recontacter dans les meilleurs délais possibles.

POUR REJOINDRE L'ÉQUIPE DE LA MUNICIPALITÉ:

La page Facebook municipale sert uniquement à publier de l'information, s'il vous plaît utilisez soit l'adresse courriel bureaumun@ste-sophie-de-levrard.com pour nous envoyer un message par écrit ou simplement contacter le bureau au 819 288-5804.

Laissez-nous un message incluant votre nom, numéro de téléphone, votre adresse, ainsi la raison de votre appel, nous serons en mesure de s'assurer que vous obtiendrait un retour d'appel, et ce les meilleurs délais possibles.

Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration !